



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

20 JUIN 1978

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978 (1)**
— SECTEUR CLASSES MOYENNES —

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR **M. A. LAGASSE**

(1) Voir Doc. Conseil 4-III (1977-1978) - N° 1, N° 1 annexes et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'examen du secteur « Classes moyennes » du budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1978 a débuté devant votre commission de la Politique générale le 6 juin et s'est poursuivi et terminé le 20 juin 1978 ⁽¹⁾.

Après une première discussion générale, le 6 juin 1978, et conformément aux articles 49 à 52 du règlement d'ordre intérieur du Conseil, votre commission a envoyé les articles de ce secteur aux commissions spécialisées compétentes.

Après avoir reçu les avis de ces commissions spécialisées, la commission de Politique générale a achevé ses travaux le 20 juin. En conséquence, le présent rapport comprend deux parties :

1. Discussion générale préliminaire et envoi en commissions spécialisées;
2. Reprise de la discussion en commission de la Politique générale et votes.

1. DISCUSSION GENERALE PRELIMINAIRE ET ENVOI EN COMMISSIONS SPECIALISEES

Le président a suggéré aux commissaires l'envoi immédiat en commissions spécialisées des articles budgétaires qui les concernent, selon la répartition suivante :

Répartition du secteur Classes moyennes entre les commissions spécialisées :

- La commission de la Politique générale :
Partie IV, section 31, crédit provisionnel.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Grafé (président), Remacle M. (président ff.), André, Biefnot, Clerfayt, Deschamps, Desmarets, Ducobu, Dulac, du Monceau de Bergendal, Féaux, Gol, Gondry, Herman, Knoops, Lacroix R., Leclercq, Massart, Paque, Risopoulos, Scokaert, Talbot, Van Aal et Lagasse (rapporteur).

Ont assisté aux séances :

Le ministre de la Culture française, le secrétaire d'Etat à la Culture française, des représentants des ministres de la Culture française et l'administrateur général à la Culture française.

- Commission de l'Enseignement :

Partie I, section 31, transferts de revenus à l'enseignement libre.

- Commission de la Jeunesse et de l'Education permanente :

Partie II, section 31, transferts de revenus à l'enseignement libre.

Cette répartition a été adoptée par 12 voix pour et une abstention, et la commission a décidé l'envoi immédiat en commissions spécialisées de ces parties de secteur.

2. REPRISE DE LA DISCUSSION EN COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE

La commission examine en premier lieu la partie IV, section 31, Crédit provisionnel

Cette partie de secteur ne donne lieu à aucune observation et est adoptée par 14 voix pour et 2 contre.

AVIS DES COMMISSIONS SPECIALISEES

La commission a ensuite pris connaissance de l'avis des commissions spécialisées de l'Enseignement et de la Jeunesse et de l'Education permanente sur les parties du secteur qui leur avaient été soumises (voir annexes n^{os} 4 et 6 au secteur Culture française).

Elle a approuvé ces avis ainsi que l'amendement qui a été présenté à la commission de l'Enseignement.

Votes

Les articles tels qu'amendés ainsi que l'ensemble du secteur Classes moyennes sont adoptés par 14 voix pour et 2 contre.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

A. LAGASSE.

Le Président ff.,

M. REMACLE.